

Mot de bienvenue

Chèr.es étudiant.es,

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans le baccalauréat en droit de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Vous avez la chance d'intégrer un des programmes de droit les plus novateurs au Québec. C'est une occasion unique pour vous de faire partie de l'histoire de notre belle université et de contribuer à façonner l'avenir de notre communauté.

Soyez assuré.es que l'équipe du Module de droit saura tout mettre en œuvre pour vous soutenir tout au long de votre parcours académique.

Le passage aux études universitaires est sans contredit une étape importante dans votre carrière professionnelle et votre vie personnelle. Pour vous soutenir dans ce processus d'intégration, nous avons préparé ce guide dans lequel vous trouverez des informations importantes pouvant répondre à certaines de vos interrogations tout au long de votre parcours académique. Nous vous invitons donc à prendre connaissance du présent guide et vous en servir comme outil de référence.

De plus, nous profitons de l'occasion de la rentrée universitaire pour souligner l'importance de vous engager activement au sein du Module de droit. Si cela vous intéresse, vous pouvez participer aux instances administratives en siégeant par exemple au Conseil du module. Cette expérience sociopolitique enrichissante vous permettra de prendre part aux discussions portant sur l'amélioration et l'évaluation du programme et vous donnera l'occasion de réfléchir avec nous à l'enrichissement de la discipline à l'intérieur du cadre universitaire de l'UQO.

Toute l'équipe du module vous souhaite un excellent parcours universitaire.

Adeline Audrerie

Directrice du module

Table des matières

LES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION	3
1. Le Module de droit	3
2. Le Conseil de module	5
3. Le Département de droit	6
4. Le Service de la bibliothèque.....	9
INFORMATIONS GÉNÉRALES	11
1. Le portail étudiant.....	11
2. L'inscription et le choix de cours.....	12
3. Le calendrier universitaire	12
4. La carte étudiante.....	12
5. Le changement de coordonnées.....	13
6. Moodle.....	13
LE BACCALAURÉAT EN DROIT	14
1. Les objectifs de la formation	14
2. Les principes fondateurs du programme.....	15
3. Le cheminement	17
4. Les activités pratiques et cliniques.....	17
5. Le programme d'échanges à l'international.....	19
LES SERVICES DISPONIBLES	20
1. Le Bureau des services aux étudiant.es	20
2. Le Service de santé de l'UQO (SSUQO)	22
3. Le Bureau des étudiant.es et des échanges internationaux (BÉÉI)	23
4. Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH).....	23
5. Le laboratoire virtuel.....	23
BOURSES D'ÉTUDES.....	24
L'ENCADREMENT DU PROGRAMME	25
1. Conseils d'usage	25
2. La reconnaissance des acquis	25
3. La modification d'inscription.....	26
4. L'abandon des cours sans la mention « échec »	26
5. Les travaux et examens	27
6. Le plagiat, la fraude et l'intégrité intellectuelle.....	29
7. L'évaluation.....	30
8. La tutelle.....	33
9. L'échec d'un cours ou stage et révision des notes.....	33
10. L'émission des diplômes.....	33
11. L'abandon du programme	33
12. L'utilisation éthique des médias sociaux	33
ANNEXE 1 : LE BACCALAURÉAT EN DROIT	35
Le cheminement régulier :	35
Les trois blocs :	37

Les ressources à votre disposition

1. Le Module de droit

Le Module de droit a pour rôle de faciliter votre intégration et de vous accompagner dans la poursuite de vos études universitaires. En collaboration avec le Département de droit, il coordonne les activités d'enseignement et les relations avec les milieux professionnels et sociaux impliqués.

Le module est responsable de la gestion des programmes de premier cycle en droit. Il se charge notamment de : veiller à votre cheminement, préparer l'offre de cours, gérer les inscriptions et les activités de formation pratique, organiser l'évaluation des enseignements par les personnes étudiantes, gérer les dossiers étudiants ainsi que toute autre question relative au cheminement de programme.

a) L'agente de soutien administratif à la gestion des études (ASAGE)

L'ASAGE sera votre contact privilégié pour joindre le Module de droit. Son bureau se situe au F-3025 du pavillon Alexandre-Taché. Disponible et à l'écoute, elle saura répondre à vos questions et vous orienter.

L'ASAGE est responsable, entre autres, des cheminements personnalisés, de l'inscription, de l'annulation, de la modification des choix de cours et stages, de la planification de l'horaire des cours, de l'analyse des dossiers des reconnaissances d'acquis et de la préparation de la sanction des études.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec elle en lui adressant un courriel ou en lui laissant un message téléphonique. À noter que l'ASAGE travaille en alternance (présentiel et télétravail).

Agente de Soutien Administratif à la Gestion des Études (ASAGE)

Rose Dieula Michaud

819-595-3900 poste 2193

F-3025

mod.droit@uqo.ca

b) La direction du module

La direction de module veille à ce que les personnes étudiantes progressent dans leur cheminement académique dans de bonnes conditions. Elle exerce un pouvoir décisionnel ou de recommandation à propos de la plupart des aspects touchant la gestion des études : conditions d'admission, plan de formation, mise à l'horaire des cours, etc. Elle assure que les activités d'enseignement soient conduites en respectant les principes fondateurs et les méthodes pédagogiques privilégiés dans le programme en droit.

Directrice du module

Adeline Audrerie

819-595-3900 poste 3815

F-3028

adeline.audrerie@uqo.ca

c) La coordonnatrice de la clinique juridique

Pour toutes questions relatives à la clinique juridique de l'UQO, vous pouvez contacter Véronic Boyer. Responsable des partenariats avec la communauté, de la création et du développement de la clinique juridique, elle saura répondre à vos questions et vous orienter.

Coordonnatrice de la clinique juridique

Véronic Boyer

819-595-3900 poste 1057

F-2034

veronic.boyer@uqo.ca

d) La coordonnatrice de stage

Pour toutes questions relatives aux stages crédités dans votre cheminement, vous pouvez contacter Nathalie Barussaud. Responsable la mise en œuvre de différents travaux liés au développement, à l'organisation, au déroulement et à l'évaluation des stages dans le milieu juridique, elle saura répondre à vos questions et vous orienter.

Coordonnatrice de stage

Nathalie Barussaud

819-595-3900 poste 1589

F-3024

nathalie.barussaud@uqo.ca

e) La conseillère en emploi

Pour toutes questions relatives à votre recherche d'emploi et à votre intégration aux professions juridiques, vous pouvez contacter Emmanuel Kambi Kashindi, Responsable de l'élaboration et de l'organisation des activités en matière de recherche d'emploi et de placement, et de maintien des liens efficaces avec les employeurs du milieu juridique, elle saura répondre à vos questions et vous orienter.

Conseiller en emploi

Emmanuel Kambi Kashindi

819-595-3900 poste 2071

F-3023

emmanuel.kambikashindi@uqo.ca

2. Le Conseil de module

Le Conseil de module est une instance administrative au sein de laquelle vous pouvez prendre part aux discussions portant sur le programme. En septembre de chaque année, la direction du module procède aux élections des membres du conseil.

Tel que le stipule l'article 2.5.1 du [Règlement des études de premier cycle](#) (ci-après le Règlement des études), le conseil a pour mandat :

- « a) de définir les objectifs des programmes dont il a la responsabilité et de veiller à l'atteinte de ces objectifs;*
- b) d'assumer les responsabilités qui lui incombent dans le cadre de la politique d'évaluation des programmes de l'Université;*
- c) de voir à ce que les étudiants rattachés au module soient conseillés sur le choix de leurs cours et le rythme de leurs études et à ce que chaque étudiante soit évalué globalement;*
- d) de voir à l'application de la politique institutionnelle en matière d'évaluation des enseignements;*
- e) d'organiser les activités d'introduction et de synthèse prévues aux programmes dont il a la responsabilité;*
- f) d'assurer une liaison avec le milieu professionnel et social concerné par les objectifs des programmes dont il a la responsabilité;*
- g) d'établir des modalités d'application des pratiques particulières d'admission et d'organiser l'accueil des nouveaux étudiants;*
- h) d'assumer, de concert avec les départements impliqués, un rôle d'animation et de coordination auprès des membres du personnel enseignant œuvrant dans le ou les programmes dont il a la responsabilité (notamment en ce qui concerne les objectifs de formation desdits programmes, les finalités du premier cycle et les modalités pédagogiques propres à en favoriser l'atteinte), et de collaborer avec les départements à la coordination des plans de cours. »*

Par ailleurs, sa composition est la suivante :

Catégorie *	Nombre
Corps enseignant (professeur.es et chargé.es de cours)	Minimum 3 et maximum 6 Parmi lesquel.les la direction de module
Membres étudiant.es	Autant de membres étudiant.es que de membres du corps enseignant
Membres socio-économique	Égal ou inférieur au quart du total des deux autres catégories (corps enseignant et étudiant.es)

* Les membres sont désigné.es à compter du 15 octobre de chaque année pour un an, selon la procédure prévue.

3. Le Département de droit

Le Département de droit est responsable de toute la logistique entourant les ressources enseignantes – professeur.es et personnes chargées de cours. Il collabore avec le Module de droit à l’organisation de l’enseignement des études de premier cycle.

La direction du département veille entre autres à la qualité des relations entre les professeur.es et les personnes chargées de cours et à la qualité de l’enseignement. Elle traite les demandes de révision de notes et d’approbation d’absence aux examens.

Secrétaire de direction

Annie Tremblay	819-595-3900 poste 2192 dep.droit@uqo.ca	F-3029
----------------	---	--------

Technicienne en administration - gestion départementale

Muriel Josephine Mouffa Nouassi	819-595-3900 poste 1035 murieljosephine.mouffanouassi@uqo.ca	F-3029
---------------------------------	---	--------

Directrice du département

Julie Bourgault	819-595-3900 poste 1772 julie.bourgault@uqo.ca	F-3030
-----------------	---	--------

Le Département de droit compte neuf (9) professeur.es dont les bureaux sont situés au pavillon Alexandre-Taché dans le secteur F. Il est préférable de prendre rendez-vous avec elles par courriel avant de vous présenter à leur bureau.

Audrerie, Adeline	819 595-3900, p. 3815 adeline.audrerie@uqo.ca	Spécialisation : prévention et règlement des différends, accès à la justice et au droit, droit comparé, théorie du droit.	F-3028
------------------------------	---	--	--------

Bensa, Clémence	819 595-3900, p. 3816 clemence.bensa@uqo.ca	Spécialisation : droit des personnes physiques et de la famille.	F-3022
----------------------------	---	---	--------

Binette, Amélie	819 595-3900, p. 2194 amelie.binette@uqo.ca	Spécialisation : droit constitutionnel canadien, droits et libertés fondamentaux, théorie du droit.	F-3020
Bourgault, Julie	819 595-3900, p. 1772 julie.bourgault@uqo.ca	Spécialisation : droit du travail, droit fondamentaux applicables au travail, droit fédéral du travail.	F-3030
Breton-Demeule, Charles	819 595-3900, p. 1038 charles.breton-demeule@uqo.ca	Spécialisation : Droit administratif, Droit de l'aménagement du territoire, Droit municipal, Droit du patrimoine culturel.	F-3018
Laperrière, Marie-Neige	819 595-3900, p. 1430 marie-neige.laperriere@uqo.ca	Spécialisation : Droit civil; histoire du droit, droit du logement; théories critiques et épistémologie du droit; droit des femmes; théories féministes du droit.	F-3019
Marquis-Bissonnette, Camille	819 595-3900, p. 3225 camille.marquisbissonnette@uqo.ca	Spécialisation : droit de l'immigration et des réfugiés, droit international public, droit pénal international, droit humanitaire.	F-3021
Picotte, Marc-Antoine	819 595-3900, p. 1024 marc-antoine.picotte@uqo.ca	Spécialisation : théorie du contrat, propriété, décroissance et droit privé.	F-3017
Zannou, Ledy Rivas	819 595-3900, p. 1039 ledyrivas.zannou@uqo.ca	Spécialisation : Droit des affaires Affaires électroniques, Théorie du droit [Approches critiques], Droit de la consommation Consommation numérique, Commerce électronique, Droit des contrats Contrats électroniques, Intelligence artificielle Vie privée, Cybersécurité Cybercriminalité, Justice numérique.	F-3016

Les personnes chargées de cours enseignent aussi plusieurs cours. Elles n'ont pas de bureau fixe à l'UQO. Il est donc conseillé de communiquer avec elles par courriel en premier lieu. Elles vous donneront rendez-vous si nécessaire.

4. Le Service de la bibliothèque

La bibliothèque est située au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, local B-1220 (aile B, 1^{er} étage).

Vous cherchez de l'information fiable pour un travail ? Un endroit tranquille pour étudier ou un local pour votre travail d'équipe ? Vous souhaitez imprimer vos notes de cours, ou encore, suivre une formation pour préparer votre bibliographie ? La [bibliothèque](#) est là pour vous !

La bibliothécaire disciplinaire rassemblera sur [sa page](#) les outils de recherche utiles à la réalisation de vos travaux. N'hésitez pas à communiquer avec elle si vous avez besoin d'aide en lien avec une question de recherche ou l'un des services de la bibliothèque. Il est préférable de prendre rendez-vous.

Bibliothécaire disciplinaire

Mahalya Havard

819-595-3900 poste 1064

B-1215

mahalya.havard@uqo.ca

Voici par ailleurs certaines informations qui vous permettront de vous familiariser rapidement avec le Service de la bibliothèque.

a) Guide de survie

Pour vous y retrouver parmi les services offerts à la bibliothèque, consultez ce [guide interactif](#). Vous y trouverez de l'information sur l'accès aux ressources électroniques, le service de prêt de documents et l'utilisation du réseau sans fil et des appareils multifonctions, par exemple.



b) Salle d'études (B-1214)

Pour contribuer à faire de votre passage à l'UQO une expérience globale positive, l'UQO met à votre disposition un nouvel espace de travail accueillant et lumineux, adapté à vos besoins et favorisant la concentration et le bien-être.

Cette nouvelle salle est accessible par l'entrée principale de la bibliothèque. En plus de vous fournir un accès à toute la gamme de ressources et de services offerte en bibliothèque (collection multidisciplinaire, postes de travail, appareils multifonctions, espaces d'étude individuels et en groupe, etc.), cette salle vous donnera accès à toutes les ressources (ouvrages de référence juridique, bibliothécaire disciplinaire, espace de travail et de formation) nécessaires à votre réussite académique.

c) Collections (format hybride)

Le Service de la bibliothèque et les professeures du Département de droit collaborent pour développer un fonds documentaire juridique qui inclut entre autres les références et lectures obligatoires et recommandées dans les différents cours de votre programme.

Pour repérer un ouvrage, tant imprimé que numérique, cherchez dans [Sofia](#), la porte d'entrée vers l'ensemble des ressources de la bibliothèque.

Pour voir les ressources électroniques essentielles et complémentaires en droit, allez sur [cette page](#), choisissez « Droit » dans le menu déroulant « Disciplines » ou consultez la [page disciplinaire en droit](#).

d) Programmes d'accès gratuit (PAG)

Comme étudiante en droit, vous bénéficiez de programmes d'accès gratuit pour certaines bases de données juridiques (SOQUIJ, CAIJ, Lexis+). Vous recevrez des explications sur la démarche à suivre pour vous inscrire à ces programmes lors d'une séance spéciale qui sera organisée à la bibliothèque en début d'année.

Informations générales

De manière générale, vous trouverez un grand nombre d'informations qui seront utiles tout au long de votre parcours sur la [page de l'UQO](#), sous l'onglet « Étudiants actuels ».

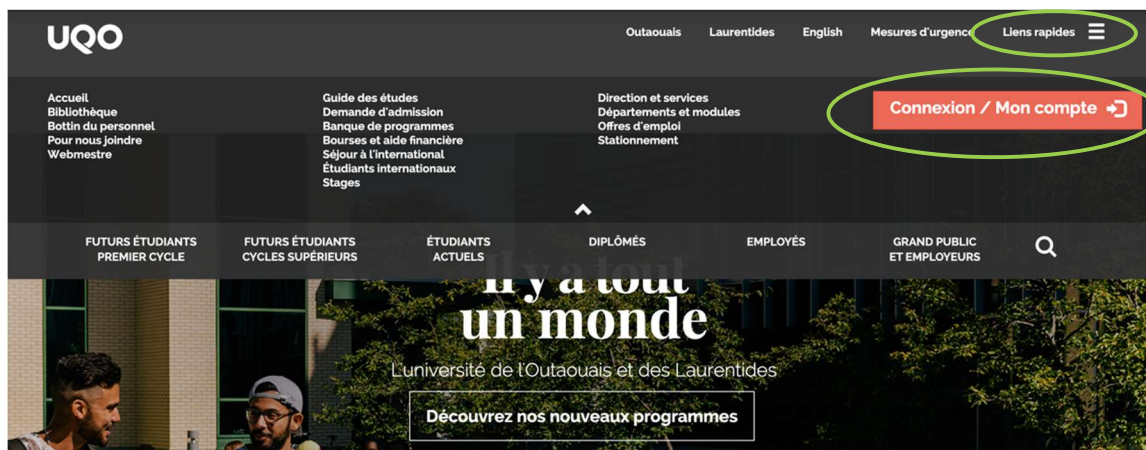
Les éléments suivants pourraient toutefois vous intéresser plus particulièrement dans le contexte de votre arrivée à l'UQO.

1. Le portail étudiant

Le portail étudiant vous donne accès à votre courriel de l'UQO, à Moodle et à vos services en ligne (inscription, modification d'inscription, horaire personnalisé, relevé de notes, etc.). Vous y trouverez également les nouvelles de l'UQO.

Pour activer votre portail étudiant :

- 1) Allez sur la [page de l'UQO](#).
- 2) Cliquez sur « Liens rapides » dans le coin supérieur droit, cliquez sur « Connexion/Mon compte » dans le rectangle rouge, puis suivez les instructions.



Une fois votre compte activé, vous pourrez facilement accéder à votre portail en cliquant sur « Liens rapides ». N'oubliez pas de cliquer sur « Déconnexion » à la fin de chacune de vos sessions.

Si vous éprouvez des difficultés à activer votre compte utilisateur, communiquez avec le Service des technologies de l'information (STI) au 819 595-3900, poste 2211.

2. L'inscription et le choix de cours

Dès votre admission à l'UQO, vous devez effectuer votre choix de cours pour chaque trimestre selon les modalités d'inscription. Les cours du programme sont offerts selon un cheminement logique. **Il est très important de respecter ce cheminement afin d'assurer la progression optimale de vos apprentissages.**

Au baccalauréat en droit, il existe des cours à horaire régulier (c'est-à-dire de 3 heures par semaine pendant 15 semaines) et des cours à horaire condensé (donnés sur une période inférieure à 15 semaines).

Pour vous inscrire à vos cours, vous devez respecter les échéances prévues au calendrier universitaire, sans quoi des frais peuvent s'appliquer.

L'inscription en ligne est **fortement recommandée**. Elle est accessible via le portail étudiant sous l'onglet « Mon dossier étudiant » puis « M'inscrire à des cours » pour le trimestre désiré. Pour acquitter les frais d'inscription, cliquez sur l'onglet « Outils pour étudiants », puis « Payer mes frais de scolarité ». Vous pouvez effectuer votre paiement en ligne auprès de votre institution financière.

Si vous optez pour un paiement par chèque, vous devez inscrire votre code permanent au dos du chèque (code attribué par le Bureau du registraire, que vous trouverez sur votre confirmation d'admission) et le poster ou l'apporter directement au comptoir étudiant situé au pavillon Alexandre-Taché (283, boulevard Alexandre-Taché, pièce C-0340). Les délais doivent être respectés afin d'éviter des frais de retard.

Pour plus d'information, consultez le [Guide d'inscription](#).

Si vous rencontrez des problèmes majeurs lors de votre inscription, vous devez d'abord contacter le STI pour tenter de trouver une solution. Si cette démarche n'a pas de succès, vous pouvez communiquer avec votre ASAGE ou envoyer un courriel au module. L'ASAGE pourra vous aider à compléter votre inscription avec votre carte étudiante en main. Elle vous dirigera ensuite vers le comptoir étudiant pour acquitter la facture.

3. Le calendrier universitaire

Le calendrier universitaire contient plusieurs dates importantes que vous devez connaître et respecter : échéance d'inscription, de modification sans frais, début et fin du trimestre, etc. [Consultez-le](#) souvent.

4. La carte étudiante

La carte étudiante avec photo est obligatoire pour accéder aux différents services de l'UQO. Vous devez donc vous en procurer une le plus tôt possible au Bureau du registraire.

Pour plus d'information, consultez le [lien suivant](#).

5. Le changement de coordonnées

Il est très important de tenir à jour votre dossier étudiant. En cas de changement dans vos informations personnelles, vous devez effectuer les modifications par l'intermédiaire de votre compte en cliquant sur « Mon dossier étudiant », puis « Mes coordonnées ».

6. Moodle

Moodle (*Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment*) est **la plate-forme d'apprentissage en ligne que tous les membres du corps enseignant utilisent** dans le programme.

Ils et elles y déposent leur plan de cours, des textes à lire et/ou du matériel pédagogique. Certain.es l'utilisent pour vous communiquer des informations importantes (changement de local, absence, etc.). Des évaluations peuvent également être organisées sur Moodle.

Pour y accéder, vous devez ouvrir votre portail étudiant puis cliquer sur « Moodle », qui figure dans la colonne de gauche.

Une [formation en ligne](#) pourra vous aider à vous familiariser avec cet outil.

En cas de difficulté, vous êtes invité.es à contacter le STI en envoyant une « requête informatique » depuis votre portail étudiant.

Le baccalauréat en droit

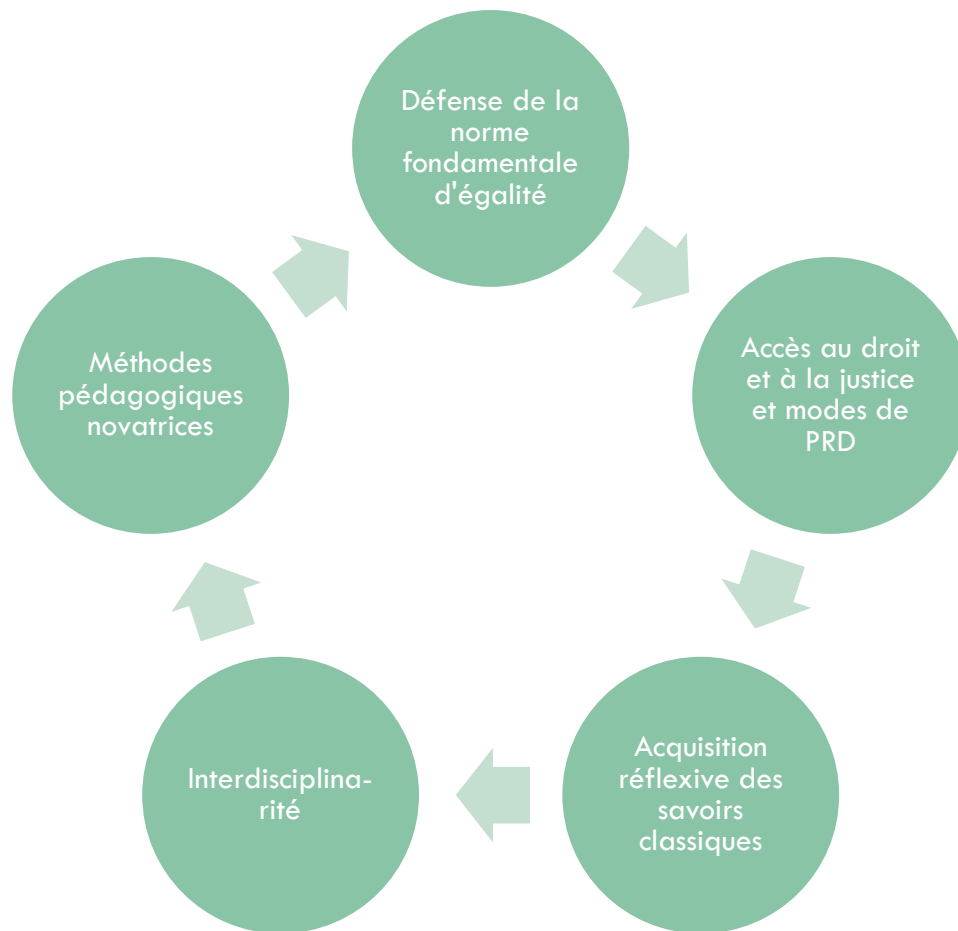
Vous trouverez un grand nombre d'informations utiles au sujet du baccalauréat sur la page du Module de droit, en cliquant sur « [Baccalauréat](#) ».

1. Les objectifs de la formation

Le programme de baccalauréat en droit de l'UQO forme des juristes qui démontrent...

1. Une excellente connaissance des règles, concepts et principes fondamentaux des principaux domaines du droit.
2. Une compréhension du caractère transversal du droit à l'égalité comme principe fondamental de l'état de droit canadien.
3. La capacité de déployer un raisonnement et une argumentation juridiques rigoureux, structurés et synthétiques et de les communiquer avec ouverture, clarté et précision à l'écrit comme à l'oral pour différents auditoires.
4. Une maîtrise approfondie de la méthode juridique, des techniques de recherche en droit et des ressources numériques propres à la pratique du droit.
5. Une fine habileté à l'analyse, la qualification et la résolution de problèmes juridiques complexes et variés.
6. La capacité à vulgariser les concepts juridiques, les lois, les recours et les solutions juridiques.
7. La capacité à exercer une pensée critique et analytique appliquée au domaine juridique.
8. Une compréhension critique des courants les plus influents du système juridique actuel.
9. Une autonomie et une polyvalence dans l'exercice des compétences juridiques et le développement continu des connaissances, tout en faisant preuve de réflexivité.
10. Des habiletés en gestion et en négociation, ainsi que la capacité de s'adapter aux impératifs de la pratique juridique.
11. Un comportement éthique associé à la profession et à la justice qui témoigne d'une responsabilité sociale et d'un respect de la diversité sociale et culturelle.
12. La capacité de considérer une perspective interdisciplinaire dans la résolution de problèmes juridiques complexes.
13. Une compréhension des enjeux d'accès au droit et à la justice et des modes alternatifs de résolution des conflits.

2. Les principes fondateurs du programme



a) Défense de la norme d'égalité

Le programme en droit de l'UQO souhaite former des juristes dont la mission initiale est celle de servir l'État de droit, de lutter contre les discriminations (sexuelle, raciale, liée aux conditions sociales, etc.) dans une multitude de contextes et de protéger les personnes vulnérables. L'UQO soutient en ce sens des idées de justice sociale et de service public.

Pour ce faire, la norme fondamentale d'égalité sera au cœur de votre formation. Chaque cours sera l'occasion d'étudier dans quelle mesure cette norme constitutionnelle et quasi-constitutionnelle influence le droit et sa pratique.

b) Accès au droit et à la justice et modes de PRD

Le programme en droit de l'UQO souhaite faire de vous des juristes conscients des difficultés qu'éprouvent les citoyen.nes pour accéder à la justice et au droit, prêt.es à s'engager pour une plus grande accessibilité.

Cela implique de savoir identifier les besoins des clients et d'y répondre, mais également de les guider et les accompagner vers les modes appropriés de Prévention et de Règlement des Différends (PRD), que sont notamment la négociation, la médiation, l'arbitrage, etc. Chaque cours sera l'occasion d'interroger les avantages et les inconvénients d'une justice participative.

c) Acquisition réflexive des savoirs classiques

Pour permettre l'accès aux ordres professionnels – le Barreau du Québec et la Chambre des notaires – votre programme assure une solide formation aux savoirs classiques du droit, permettant ainsi d'acquérir une méthode de travail rigoureuse et des connaissances précises.

Le programme vise à développer la réflexivité des personnes étudiantes, notamment grâce à l'utilisation du porte-folio réflexif d'apprentissage.

d) Interdisciplinarité

Le programme cherche à vous initier à l'interdisciplinarité. Vous développerez votre capacité à interroger l'apport des autres disciplines, les limites du droit pour répondre aux enjeux de société et résoudre des différends et la complémentarité entre le droit et les autres disciplines.

En vous initiant aux méthodes des sciences sociales et humaines, vous pourrez développer une sensibilité particulière à l'existence d'autres méthodes et d'autres savoirs utiles à votre futur pratique de juriste.

e) Méthodes pédagogiques novatrices

Le programme poursuit la tradition d'excellence propre aux baccalauréats en droit au Québec et intègre de nouvelles approches pédagogiques prometteuses pour la formation des juristes compétents, réflexifs, intégrés dans leur communauté et prêts à mettre leur savoir au service de l'État de droit.

1. L'approche programme : le programme est construit sur une vision holistique de la formation. Chaque cours et chaque année de formation sont construits au regard de l'objectif final de formation. Le programme encourage la collaboration entre les personnes enseignantes et la complémentarité des enseignements.

2. L'approche par compétences : le programme a été conçu pour permettre l'acquisition de 7 compétences essentielles et faire de vous des juristes acteurs et actrices de changements et de justice sociale.

3. L'apprentissage expérientiel : pour développer les 7 compétences ciblées, le programme utilisera différentes méthodes d'enseignement, notamment des méthodes actives et réflexives (porte-folio réflexif, mise en situation réelle et concrète, activités cliniques, stages, etc.).

3. Le cheminement

Le programme est composé de 99 crédits universitaires.

<u>99 crédits équivalent à :</u>
75 crédits obligatoires,
21 crédits optionnels
3 crédits d'enrichissement

Le cheminement régulier à temps complet (3 ans) est présenté en **annexe 1**, ainsi que la planification de l'offre de cours optionnels.

4. Les activités pratiques et cliniques

Afin de mieux vous préparer à la pratique et à votre intégration au marché du travail, vous aurez l'occasion de participer à des cours pratiques et cliniques à partir du cinquième trimestre de votre parcours académique. Ces cours font partie du « BLOC Approche pratique ou clinique ». Ils comprennent notamment les :

- Stages en milieu juridique
- Séminaires de résolution interdisciplinaire de problèmes
- Concours de plaidoirie

Les places disponibles pour les stages et les concours de plaidoirie sont limitées. Si vous souhaitez participer à l'un de ces cours, vous devrez manifester votre intérêt et vos préférences au module en remplissant un formulaire à l'hiver de votre deuxième année. Un processus de sélection s'appliquera.

a) Les stages en milieu juridique

Vous pourrez effectuer jusqu'à deux stages de 3 crédits dans un milieu juridique externe, à la Clinique juridique de l'UQO ou auprès d'une professeure du Département de droit.

i) La Clinique juridique

La Clinique juridique de l'UQO vous permettra de rencontrer de véritables client.es, de leur offrir des avis juridiques ainsi que des services d'accompagnement et de soutien dans le cadre de la gestion de leur problème juridique. Vous y serez supervisé par un ou une professionnel.le du droit qui vous guidera dans l'acquisition des compétences de savoir-faire et de savoir-être nécessaires pour prendre en charge un dossier client du début à la fin. Vous pourrez également y côtoyer des étudiant.es et professionnel.les d'autres disciplines qui pourront enrichir votre vision de la pratique du droit et de la gestion de la clientèle.

L'inscription à la Clinique sera possible à compter de l'été de la deuxième année, pour tous les étudiant.es qui ont complété au moins 45 crédits au baccalauréat en droit.

ii) Les stages en milieu externe

Les stages en milieu externe vous permettront d'être jumelé.es avec un ou une juriste pour l'assister dans la réalisation de diverses tâches de nature juridique à raison d'environ une journée de travail par semaine. Vous pourrez notamment y faire de la recherche juridique, rédiger des documents de nature juridique comme des résumés de recherche, des mises en demeure ou des actes de procédure, observer votre superviseur.e dans des rencontres avec des client.es et effectuer des vacations au greffe de la cour.

L'UQO développe actuellement des partenariats afin de vous offrir des stages dans des milieux variés et stimulants. Ces milieux incluent la fonction publique fédérale et provinciale, des cabinets de notaires et d'avocat.es, des organisations publiques et des organismes communautaires.

Certains stages sont rémunérés alors que d'autres ne le sont pas. L'UQO n'a aucun contrôle sur la décision d'un milieu de rémunérer ou non ses stagiaires.

Dans la mesure où vous souhaitez effectuer un stage dans un milieu qui ne fait pas partie de notre bassin d'employeurs, il sera possible de développer un nouveau partenariat avec ce milieu si les exigences du cours sont rencontrées.

Les stages en milieu juridique externe seront possibles à compter de l'été de la deuxième année, pour les étudiant.es ayant complété au moins 30 crédits universitaires.

iii) Les stages auprès d'une professeure du Département de droit

Tout.e étudiant.e qui effectue un stage pratique de recherche auprès d'une professeure du Département de droit pourrait faire reconnaître cette expérience de travail comme un stage en milieu juridique, dans la mesure où elle satisfait les exigences du cours. Pour toute demande à ce sujet, communiquez avec la professeure responsable des cours stage.

b) Séminaires de résolution interdisciplinaire de problèmes

Les séminaires de résolution interdisciplinaire de problèmes vous permettront de mettre en pratique la méthode de résolution de problèmes interdisciplinaires, par le biais de mises en situation concrètes, seule ou en équipe. Les mises en situation tiendront compte de l'ensemble des modes de résolution des conflits.

c) Concours de plaidoirie

Ceux et celles qui souhaitent acquérir une expérience plus ciblée en plaidoirie pourront s'inscrire à un concours de plaidoirie externe. Un tel concours vous permettra de préparer, analyser, rédiger et plaider un dossier fictif devant des juges fictifs, dans le cadre d'une compétition interuniversitaire. Les concours se déroulent en équipes, sous la supervision d'un.e professeur.e. Ils s'étendent généralement sur deux trimestres, débutant à l'automne et se poursuivant à l'hiver. Ainsi, la possibilité de participer à un concours de plaidoirie se limite aux étudiant.es de troisième année.

Il existe plusieurs concours de plaidoirie externes, que ce soit en contexte judiciaire ou extrajudiciaire, tels que :

- Le concours Charles-Rousseau
- Le concours Jean-Pictet
- Le concours Laskin
- Le concours Pierre-Basile-Mignault
- La Coupe Gale
- Le concours Sopinka

Chaque année, le module de droit décidera à quel(s) concours il participera pendant l'année suivante. Cette sélection pourrait varier au fil des ans, en fonction de différents facteurs.

5. Le programme d'échanges à l'international

Le dernier trimestre du programme (hiver de la troisième année) est constitué uniquement de cours au choix, et ce, afin de faciliter les échanges à l'étranger. Les étudiant.es qui le souhaitent pourront faire une partie de leur formation dans une université étrangère via le Programme d'échanges d'étudiant.es du Bureau de coopération universitaire, duquel l'UQO est partenaire. Pour plus d'informations, allez sur [le lien suivant](#).

Si vous souhaitez participer au programme d'échange du BCI, qui s'étend sur plusieurs mois, il vous faudra communiquer avec le module afin de connaître la séquence des cours à prendre. Vous devrez avoir réussi un minimum de 60 crédits.

Les services disponibles

1. Le Bureau des services aux étudiant.es

Le Bureau des Services aux étudiant.es a pour mission de vous aider à vivre pleinement votre passage à l'UQO en vous soutenant dans la réussite de vos études et de vos projets extra curriculum. Il vous offre :

- Un **appui à la vie étudiante** sur le campus.
- Un **soutien dans la réalisation de votre projet académique**.
- Un **soutien dans les moments difficiles**.
- Une aide pour vous fournir un environnement propice à la réussite de vos études.

Le Bureau des SAÉ est notamment responsable de l'organisation des journées d'accueil et des activités para universitaires et du soutien aux associations étudiantes et regroupements étudiants.

Il chapeaute les services [d'aide financière aux études](#), [d'aide au logement hors-campus](#) et [d'aide à l'emploi](#).

Enfin, il est également responsable des services suivants :

	MISSION ET SERVICES	CONTACT
Service d'aide aux étudiant.es en situation de handicap (SESH)	Le SESH offre aux étudiants qui présentent une déficience physique, sensorielle, neurologique, organique, un trouble d'apprentissage ou un trouble de santé mentale un accueil et un accompagnement qui correspond à leurs besoins, tout au long de leur parcours à l'UQO.	https://uqo.ca/handicap Pavillon Lucien-Brault, local B-0170 819 595-3900, poste 1685 ou 1688 examen.sae@uqo.ca
Service d'orientation scolaire et professionnelle	Le service d'orientation scolaire et professionnelle de l'UQO est gratuit et s'adresse à tout étudiant et toute étudiante de l'UQO. Le service est aussi accessible aux personnes qui ont effectué des études à l'UQO au cours du dernier trimestre, qu'elles en soient diplômées ou pas, hormis le trimestre de l'été.	https://uqo.ca/etudiants/services-aux-etudiants/orientation Pavillon Lucien-Brault, local B-0170 orientation@uqo.ca
Centre d'aide en français écrit (CAFÉ)	Le CAFÉ accueille les étudiant.es ayant les connaissances de base en français écrit et désirant approfondir	https://uqo.ca/cafe Pavillon Alexandre-Taché, bureau A-0103

	leurs compétences dans ce domaine. Il offre notamment les services suivants : ateliers de grammaire; monitorat en français écrit; et consultation libre en français écrit.	(819) 595-3900, poste 4487 cafegat@uqo.ca
Centre d'aide à la rédaction en ligne (CAREL)	Le CAREL permet aux étudiant.es de soumettre un travail universitaire à des fins de révision et de rétroaction. Le CAREL n'est pas un service de correction de travaux, mais plutôt un service de soutien aux compétences rédactionnelles universitaires. La rétroaction prend donc la forme de pistes de travail.	https://uqo.ca/carel danitsa.meunier@uqo.ca
Centre de mentorat par les pairs	Le Centre de mentorat par les pairs est là pour soutenir les étudiant.es qui vivent une problématique au niveau académique, d'intégration sociale ou autre.	https://uqo.ca/etudiants/centre-mentorat-par-pairs 819 595-3900, poste 1470 ou 1471 (laissez un message) mentorsae@uqo.ca
Bureau de liaison autochtone (BLA)	Le BLA est un lieu d'accueil, de référence, d'accompagnement et d'écoute sécurisant par lequel la population étudiante autochtone peut accéder à de multiples services et contribuer à rendre plus visibles les cultures, langues et visions autochtones sur les campus de l'UQO.	https://uqo.ca/liaison-autochtone 819 595-3900 poste 1983 Local C-0320 (pavillon Alexandre-Taché) BureauLiaisonautochtone@uqo.ca
Service psychosocial et Programme d'aide et référence aux étudiants et étudiantes	Le Service psychosocial est disponible pour toute.e étudiant.e qui vit des difficultés personnelles ou reliées à ses études. Il est gratuit et confidentiel. Une première rencontre avec une travailleuse sociale vous sera proposée rapidement pour évaluer vos besoins. Diverses pistes d'action ou des solutions vous seront proposées. Vous serez ensuite dirigé vers une autre ressource à l'interne ou à l'externe susceptible de vous aider.	https://uqo.ca/etudiants/programme-daide-et-de-reference-paree 819 595-3900, poste 3205 ou 1-800-567-1283, poste 3205 Pavillon Lucien-Brault, local B-0170 paree@uqo.ca

	Le PARÉÉ est un programme externe d'aide et de référence pour les étudiantes et les étudiants inscrit.es à l'UQO. Vous avez droit à 5 rencontres de consultation couvertes par année financière, soit du 1er mai au 30 avril.	
--	---	--

En dehors des heures d'ouverture ou si votre situation est urgente, vous êtes encouragé.e à contacter les ressources suivantes :

	Numéro de téléphone
Service de sécurité de l'UQO, campus de Gatineau	Poste 5555 ou 819 595-2203
Info-Social	811, option 2
Prévention suicide	1-866-APPELLE (1-866-277-3553)
Ligne violence conjugale	1-800-363-9010
Ligne provinciale pour les victimes d'agression sexuelle	1-800-933-9007
Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être (étudiant.es autochtones)	1-855-242-3310

Pour communiquer avec le Bureau des services aux étudiant.es, rendez-vous au local B-0170 du Pavillon Lucien-Brault, téléphonez au 819 773-1700 ou au 1 800-567-1283, poste 1700, ou écrivez au sae@uqo.ca. Vous pouvez également visiter [cette page web](#) pour plus d'information.

2. Le Service de santé de l'UQO (SSUQO)

Le SSUQO est une clinique médicale de première ligne, sur rendez-vous, située sur le campus Alexandre-Taché.

Il ne remplace pas les services d'urgence et de réanimation d'un hôpital. Ainsi, si vous vivez/êtes témoin d'une situation nécessitant de l'aide immédiate, contactez le 911 avant de contacter le SSUQO, qui pourra offrir une aide temporaire jusqu'à l'arrivée des premiers répondants.

Les services suivants y sont offerts :

- Santé physique et soins de première ligne
- Santé psychologique (anxiété, fatigue, dépression, etc.)
- Certificats médicaux
- Dépistage ITSS
- Examens périodiques (annuel)

- Livraison de médicaments
- PAP test
- Prescriptions
- Prises de sang
- Tests de grossesse
- Traitement de verrues
- Vaccination

Pour plus d'information ou prendre rendez-vous, visitez la [page web du SSUQO](#).

3. Le Bureau des étudiant.es et des échanges internationaux (BÉÉI)

Le BÉÉI a pour mandat d'accueillir, d'informer et de soutenir les personnes étudiantes provenant de l'extérieur du Canada qui poursuivent des études à l'UQO.

Pour ce faire, le BÉÉI organise une journée d'accueil au campus de Gatineau qui se déroule généralement la semaine précédant le début des cours, soit en août pour le trimestre d'automne et en janvier pour le trimestre d'hiver,

La [page web du BÉÉI](#) contient beaucoup d'information pertinente pour les personnes nouvellement arrivées au Québec. Vous pouvez notamment y visionner une [rencontre d'information](#) en rediffusion. Vous y trouverez également le [Guide pratique pour les personnes étudiantes internationales](#).

Pour joindre le BÉÉI, rendez-vous au local B-0150 du Pavillon Lucien-Brault, téléphonez au 819 773-1850 ou 1-800-567-1283, poste 1850 ou écrivez au international@uqo.ca.

4. Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

Le BIPH a pour mission d'accueillir, de soutenir et de guider toute personne vivant une situation de harcèlement psychologique, de discrimination ou de violence à caractère sexuel. Son équipe vous accompagnera dans la recherche et la mise en œuvre de la solution la mieux adaptée à vos besoins et attentes.

Vous trouverez sur [sa page web](#) bon nombre d'information au sujet du harcèlement et des violences à caractère sexuel.

Pour communiquer avec le BIPH, rendez-vous au local F-2012 du Pavillon Alexandre-Taché, téléphonez au 819 595-3900, poste 2149 ou écrivez au biph@uqo.ca.

5. Le laboratoire virtuel

L'UQO met à votre disposition un laboratoire virtuel qui vous permet d'utiliser la plupart des logiciels d'enseignement à partir de la maison, comme si vous vous trouviez dans les laboratoires informatiques de l'UQO. Pour plus d'information, consultez [cette page](#).

Bourses d'études

L'UQO, sa Fondation et la Fondation de l'Université du Québec vous offrent différentes occasions de poser votre candidature pour recevoir une bourse d'études. Certaines sont réservées exclusivement aux étudiant.es du baccalauréat en droit. Pour connaître la liste de ces bourses, consultez la [page de la Fondation](#) et [celle de l'UQO](#).

Par ailleurs, des bourses destinées aux étudiant.es en droit et/ou aux étudiant.es de diverses disciplines sont offertes par des entités non affiliées à l'UQO. L'équipe du module a réalisé un recensement sommaire de ces bourses qui se trouve sur sa page web. Notez que nous ne pouvons garantir que celle-ci est exhaustive et en tout temps à jour. Nous vous encourageons donc à faire vos propres recherches périodiquement. Consultez le [Répertoire des bourses](#).

Le Module vous encourage à postuler pour obtenir une ou des bourse.s tout au long de votre parcours universitaire. Celles-ci reconnaissent le mérite des études universitaires et ajoutent à la qualité et au prestige de votre dossier.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le conseiller en aide financière au Bureau des services étudiants, au poste 1684 ou avec le module au mod.droit@uqo.ca.

L'encadrement du programme

Le programme de baccalauréat est encadré par le Règlement des études, ainsi que par les politiques internes adoptées par le Module et le Département de droit pour faciliter votre cheminement et préserver l'excellence de votre formation.

1. Conseils d'usage

a) Le respect du cheminement

Il est important de respecter le cheminement proposé pour le programme afin d'éviter les conflits d'horaires et des retards dans votre parcours académique.

Nous vous demandons de consulter l'ASAGE du module avant de modifier votre cheminement. **Le non-respect de cette consigne pourrait entraîner un retard dans votre parcours académique.**

b) L'utilisation de votre adresse courriel UQO

En tout temps, vous devez utiliser votre adresse courriel UQO pour communiquer avec les membres du personnel. Le système peut rejeter les courriels en provenance d'adresses personnelles (Hotmail, Gmail, Yahoo, etc.).

Il est important de vérifier votre courriel UQO régulièrement, car nous communiquons avec vous de cette façon.

De plus, une preuve écrite provenant d'une adresse courriel UQO est nécessaire pour toute demande relative à une modification d'inscription.

2. La reconnaissance des acquis

Selon l'article 6 du Règlement des études, une personne étudiante peut se soustraire de l'obligation de suivre des cours conduisant à une formation ou à des connaissances qu'elle possède déjà au moment de sa première inscription au programme.

Pour connaître les conditions à respecter et la démarche à suivre, cliquez sur « [Reconnaissance des acquis](#) » dans votre portail.

Notez que vous devez obligatoirement faire cette démarche avant la fin de votre premier trimestre d'inscription au programme. Toute demande reçue après cette échéance sera refusée. La procédure débute en remplissant le formulaire « Demande de reconnaissance des acquis ». Vous devez ensuite le transmettre au Bureau du registraire, au pavillon Lucien-Brault. Des frais seront exigibles lors du dépôt de la demande.

Le Module de droit prévoit la reconnaissance d'un certain nombre de crédits pour les étudiant.es titulaires d'un diplôme d'études collégiales de **techniques juridiques** émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Vous pouvez consulter sur le site de l'UQO les [passerelles et ententes DEC-BAC et leurs conditions](#).

Pour bénéficier d'une reconnaissance des acquis, vous devez **respecter les conditions suivantes déterminées par le Module de droit** : [Politique concernant la reconnaissance des acquis | UQO | Université du Québec en Outaouais](#)

Pour obtenir un suivi personnalisé, vous pouvez communiquer avec l'ASAGE du module.

3. La modification d'inscription

Selon l'article 7.10 du Règlement des études, la modification d'inscription est l'acte par lequel un ou plusieurs changements sont apportés à la liste des cours auxquels une personne étudiante est inscrite à un trimestre donné. Ces changements peuvent être soit l'abandon et/ou l'ajout d'un ou plusieurs cours, soit le changement de groupe.

L'abandon de cours avec remboursement doit se faire à l'intérieur de la période prévue à cette fin au calendrier universitaire et n'apparaît pas sur le relevé de notes. Dans le cas d'une inscription à un stage/cours intensif, la demande de modification doit être autorisée avant le début du cours du trimestre donné.

L'abandon d'un cours peut se faire :

- En ligne (voir section inscription);
- Par un courriel au module en indiquant : le sigle, le titre et le groupe du cours ainsi que votre code permanent et en précisant votre demande;
- En personne auprès de l'ASAGE.

4. L'abandon des cours sans la mention « échec »

Pour les cours à horaire régulier, la date limite d'abandon sans mention d'échec correspond à la 36^e journée ouvrable après le début des cours ou l'équivalent.

L'abandon de cours sans remboursement et sans mention d'échec doit être signifié par écrit par l'étudiant.e avant la date prévue à cette fin au calendrier universitaire et est indiqué sur le relevé de notes par la lettre « X ». Dans les autres cas, la lettre « E » est utilisée.

Le nombre d'abandons autorisé sans remboursement ni mention d'échec est limité à 6 dans le cadre d'un programme de baccalauréat.

5. Les travaux et examens

a) La qualité de la langue française écrite

La langue est un élément fondamental du bagage culturel de l'individu, le principal véhicule de transmission de la pensée. Elle conditionne la qualité de l'exercice professionnel. Les professeur.es du département se préoccupent de la qualité du français écrit. Lors de la correction des travaux et des examens, l'expression française écrite est considérée.

En ce sens, il a été statué par le Département de droit :

- De soustraire jusqu'à 10 % de la note pour la qualité du français dans les travaux;
- Dans le cas des cours ECR-1001; ECR-1021; ECR-1031, dont la Compétence 4 est prioritaire et considérant l'atteinte des objectifs poursuivis, 20 % de la note pourra être attribué à la qualité de la langue en 1^{re} année et 30 % pour les années subséquentes ;
- De soustraire jusqu'à 10 % de la note pour le non-respect de la méthodologie;
- De cesser la correction et de retourner un travail s'il contient un nombre élevé de fautes rendant la lecture difficile;
- De faire passer la note à la cote inférieure (exemple de B à B-) si le travail perd de sa valeur en raison de la piètre qualité de l'expression française.

b) La présentation des travaux écrits

Afin d'établir une ligne de conduite pour la présentation des travaux écrits, le Département de droit adopte l'utilisation du [Guide des références pour la rédaction juridique, 9e édition, de Didier Lluelles et Josée Ringuette \(2017\)](#), ainsi que le logiciel de gestion bibliographique Zotero.

La bibliothécaire disciplinaire et le Module de droit fournissent également un [Guide de présentation des travaux](#) qui doit être utilisé à défaut de consignes différentes dans vos plans de cours.

c) La remise des travaux

i) Respect des échéances de remise des travaux

Dans certains cours, un ou plusieurs travaux, individuels ou de groupe, peuvent être exigés comme modalités d'évaluation des apprentissages. Il est important de respecter les dates de remise des travaux prévues au plan de cours afin d'éviter toute pénalité sur la note accordée aux travaux.

Au Département de droit, les retards dans la remise de travaux seront gérés de la manière suivante :

- Retrait de 10% sur la note finale du travail pour chaque jour calendrier de retard.

- Après 3 jours de retard, le travail peut être refusé et la note de 0 est accordée à l'étudiant.e. Aucun travail ne doit être remis après la date de fin de trimestre prévue au calendrier universitaire.

Un travail remis en retard peut entraîner un délai dans les saisies des notes et un retard dans l'émission des diplômes, causant des problèmes dans la gestion des dossiers d'étudiants et étudiantes.

Notez qu'un travail qui a fait l'objet d'une évaluation dans un cours ne peut être présenté dans le cadre d'un autre cours, sauf exception. Conformément au [Règlement de l'UQO concernant le plagiat et la fraude](#), toute reproduction de l'essentiel d'un travail antérieur ou de volumes de référence est considérée comme du plagiat, à l'exception de citations qui identifient clairement l'auteur et la source de provenance des contenus.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la [Politique concernant la remise des travaux](#) du Département de droit.

ii) Conservation et consultation des examens et travaux

Les professeur.es et personnes chargées de cours sont responsables de conserver les travaux des étudiant.es et de leur remettre le cas échéant. Toutefois, les examens demeurent la propriété de l'UQO. Ceux-ci peuvent être consultés sur place.

L'UQO ne retourne pas aux étudiant.es les travaux qu'ils et elles effectuent dans le cadre de leurs études dans son établissement. L'étudiant.e est responsable de récupérer ses travaux. Pour sa part, la ressource enseignante doit déterminer en classe les modalités de consultation et de récupération des travaux. Par exemple, elle pourrait fixer une période pendant laquelle les étudiant.es peuvent les consulter et les récupérer ou encore, elle pourrait les aviser qu'elle ne remettra que les travaux qui auront été rendus avec une enveloppe de retour affranchie et pré-adressée. Les travaux qui demeurent non-réclamés deux mois après la fin d'un trimestre peuvent être détruits.

L'original d'un travail sera remis à l'étudiant.e seulement après la date officielle d'échéance pour demander une révision de note.

Pour plus de détails, consultez la [Politique de remise des travaux](#) du Département de droit.

d) Les absences aux examens

L'absence à un examen entraîne normalement un échec, avec une note de zéro. Vous pouvez consulter sur le site de l'UQO, le [Cadre de gestion des absences aux examens](#).

Exceptionnellement, l'autorisation de reprendre un examen peut être accordée à certaines conditions et dans des circonstances de force majeure imprévisibles, motivées et justifiées. Par exemple : hospitalisation, obligation à se présenter en cour à titre de membre d'un jury, décès d'un parent proche dans les jours qui précèdent l'examen.

Vous devez contacter le département et le module le plus tôt possible et au plus tard dans la semaine qui suit l'examen pour justifier la raison de votre absence.

Pour soumettre une demande de report d'examen, vous devez remplir le [formulaire](#) suivant et présenter les pièces justificatives appropriées.

6. Le plagiat, la fraude et l'intégrité intellectuelle

L'UQO s'est dotée d'un ensemble de règles visant à promouvoir l'intégrité dans les études. Vous trouverez un grand nombre d'informations sur l'intégrité intellectuelle, le droit d'auteur et la propriété intellectuelle sur le site de l'UQO en cliquant sur « [Intégrité dans les études](#) ».

Vu l'importance de bien comprendre ce qui constitue du plagiat et de la fraude dans le cadre de vos études, le Module porte à votre attention les articles 2 et 6.2 du [Règlement de l'UQO concernant le plagiat et la fraude](#) :

Plagiat et fraude

Sont considérés comme plagiat et/ou fraude, entre autres, les actes suivants :

- a) Copier ou essayer de copier de quelque façon lors d'un examen ou d'un travail;
- b) Faire des démarches pour connaître d'avance les questions ou les solutions à un examen ou à un travail;
- c) Transmettre un travail pour fin d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail déjà transmis pour fin d'évaluation académique à l'Université ou dans un autre établissement d'enseignement, sans l'accord préalable du professeur;
- d) Reproduire soit une partie du texte d'un auteur sans en indiquer les références, soit encore une partie du texte d'un autre étudiant;
- e) Falsifier ou chercher à falsifier des documents de l'Université (dossier scolaire, fiches d'inscription, bordereaux de transmission de notes, etc.).

Toute personne étudiante qui pose, tente de poser ou participe à un acte de plagiat ou de fraude peut se voir imposer, entre autres, une ou plusieurs des sanctions suivantes:

- a) L'échec pour une partie ou la totalité du travail, ou encore au cours;
- b) La suspension de l'Université pour un ou plusieurs trimestres;
- c) L'exclusion de l'Université pour une période allant de deux à cinq ans.

Pour vous aider à bien citer vos sources bibliographiques, nous vous conseillons fortement de consulter le [Guide de l'intégrité intellectuelle](#) publié par l'UQO ainsi que la page de la bibliothécaire disciplinaire.

7. L'évaluation

Les principes régissant l'évaluation et la notation sont définis dans le Règlement des études. Ces principes sont les suivants :

- L'évaluation est l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint par l'étudiant.e par rapport aux objectifs des cours, des activités et des programmes;
- L'évaluation est partie intégrante du cycle d'apprentissage;
- L'UQO doit attester l'atteinte des objectifs des cours et des programmes;
- L'évaluation de l'étudiant.e dans un cours est de la responsabilité du ou de la professeur.e ou de l'équipe pédagogique; celle de l'étudiant.e dans un programme est de la responsabilité du directeur ou de la directrice du module;
- L'évaluation de l'étudiant.e porte normalement sur l'ensemble des éléments prévus au plan de cours. En aucun cas l'un des modes d'évaluation suivants: l'auto-évaluation, l'examen final ou le travail de groupe, s'ils existent, ne peut intervenir dans l'évaluation globale pour plus de cinquante (50) pour cent. La qualité du français écrit est prise en compte dans l'évaluation des apprentissages selon la Politique relative à la qualité de l'expression française écrite en vigueur à l'Université;
- L'évaluation doit être appropriée: elle est effectuée en relation avec les objectifs à mesurer;
- L'évaluation doit être valide: elle doit porter avant tout sur l'atteinte des objectifs de l'activité et minimiser l'influence des facteurs extrinsèques.
- L'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée du cours, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation de l'étudiant.e.

À l'exception des deux stages pratiques en milieu juridique (DRT5003 *Stage pratique en milieu juridique I* et DRT5023 *Stage pratique en milieu juridique II*) et des concours de plaidoirie internes (DRT5043 *Concours interne de plaidoirie I* et DRT5053 *Concours interne de plaidoirie II*) et externes (DRT5063 *Concours externe de plaidoirie I* et DRT5073 *Concours externe de plaidoirie II*), qui seront évalués selon la notation « succès/échec », les autres cours du programme seront évalués selon le système de **notation littérale**. Ce système indique l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint par l'étudiant.e relativement aux objectifs d'un cours.

Notation littérale	Appréciation	Valeur numérique correspondante
A+		4,3
A	Excellent	4,0
A-		3,7

B+		3,3
B	Très bien	3,0
B-		2,7
C+		2,3
C	Bien	2,0
C-		1,7
D+		1,3
D	Passable	1,0
E	Échec	0
S	Exigence satisfaisante	

À partir de la session **d'hiver 2025**, notez que le barème suivant sera applicable :

Annexe 3 - CA

BARÈME DE NOTATION
PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

Note (N)	Notation littérale		Valeur numérique correspondante
90 - 100	A+	Excellent	4,3
87 - 89	A		4,0
84 - 86	A-		3,7
80 - 83	B+	Très bien	3,3
76 - 79	B		3,0
72 - 75	B-	Bien	2,7
68 - 71	C+		2,3
65 - 67	C	Passable	2,0
61 - 64	C-	En difficulté	1,7
58 - 60	D+		1,3
55 - 57	D		1,0
0 - 54	E	Échec	0
	S	Exigence satisfaite	

Présenté à la commission des études le 6 juin 2024 dans le cadre du projet de modification du *Régime des études de premier cycle*.

D'autres mentions peuvent s'appliquer selon le traitement du cours (*par exemple*, H : Hors programme; K : Exemption en raison de reconnaissance des acquis; R : Reporté).

La **notation littérale** est celle utilisée à l'UQO et elle représente l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint relativement aux objectifs d'un cours :

Notation		Moyenne cumulative		Notation		Moyenne cumulative
A+	$92 \leq N \leq 100 \%$	4,3		C+	$68 \leq N \leq 72 \%$	2,3
A	$88 \leq N \leq 92 \%$	4,0		C	$64 \leq N \leq 68 \%$	2,0
A-	$84 \leq N \leq 88 \%$	3,7		C-	$60 \leq N \leq 64 \%$	1,7
B+	$80 \leq N \leq 84 \%$	3,3		D+	$56 \leq N \leq 60 \%$	1,3
B	$76 \leq N \leq 80 \%$	3,0		D	$52 \leq N \leq 56 \%$	1,0
B-	$72 \leq N \leq 76 \%$	2,7		E	$0 \leq N \leq 52 \%$	0

À partir de la session **d'hiver 2025**, notez que ce barème sera applicable :

Notation		Moyenne cumulative		Notation		Moyenne cumulative
A+	$90 \leq N \leq 100 \%$	4,3		C+	$68 \leq N \leq 71 \%$	2,3
A	$87 \leq N \leq 89 \%$	4,0		C	$64 \leq N \leq 67 \%$	2,0
A-	$84 \leq N \leq 86 \%$	3,7		C-	$60 \leq N \leq 64 \%$	1,7
B+	$80 \leq N \leq 83 \%$	3,3		D+	$58 \leq N \leq 60 \%$	1,3
B	$76 \leq N \leq 79 \%$	3,0		D	$55 \leq N \leq 57 \%$	1,0
B-	$72 \leq N \leq 75 \%$	2,7		E	$0 \leq N \leq 54 \%$	0

La moyenne cumulative constitue une indication du rendement et de la capacité d'une personne de poursuivre son programme. La moyenne cumulative varie entre 0 et 4,3 et elle apparaît sur le relevé de notes.

Les stages sont évalués à l'aide de grilles de notation succès/échec. Les résultats des stages ne sont donc pas comptabilisés dans la moyenne cumulative.

8. La tutelle

Une personne étudiante est mise sous tutelle si elle obtient une moyenne cumulative inférieure à 2,00 au terme d'un minimum de 12 crédits de cours et stages ayant fait l'objet d'une évaluation. Elle doit alors effectuer son choix de cours sous la recommandation expresse de la direction modulaire.

Dès que la personne étudiante, par son inscription à 12 crédits ayant fait l'objet d'une évaluation, augmente sa moyenne cumulative à un nombre égal ou supérieur à 2,00, la tutelle est levée. Sinon, la personne étudiante est exclue de son programme.

9. L'échec d'un cours ou stage et révision des notes

En cas d'échec dans un cours ou stage, la personne étudiante n'a qu'un seul droit de reprise. **La note de la reprise du cours ou stage devient alors la note finale qui figure au dossier.**

10. L'émission des diplômes

Vous obtiendrez votre diplôme lorsque vous aurez satisfait aux règlements généraux de l'Université du Québec et aux exigences du programme. Vous devez également avoir acquitté tous les frais inhérents à votre dossier et avoir conservé une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,00.

Vous pourrez alors recevoir votre diplôme lors d'une cérémonie nommée collation des grades. Si vous n'y assistez pas, vous devrez faire la mise à jour de votre adresse à votre dossier étudiant, car votre diplôme vous sera acheminé par courrier recommandé. Voir la [politique d'émission des diplômes](#) à cet égard.

L'UQO procède à un seul envoi du diplôme. Si l'enveloppe n'est pas récupérée, vous devrez vous rendre au Bureau du registraire pour récupérer votre diplôme.

11. L'abandon du programme

Si vous avez complété des cours du programme et que vous désirez vous en retirer, vous devez le signaler par écrit au Bureau du registraire en écrivant au admission@uqo.ca afin de faire fermer votre dossier.

12. L'utilisation éthique des médias sociaux

Pour une utilisation éthique et responsable des médias sociaux, les étudiantes et étudiants doivent se conformer aux lignes directrices suivantes :

- Protection des renseignements personnels et des données confidentielles :

Les étudiantes et les étudiants doivent prendre conscience du caractère public du contenu publié sur les médias sociaux. Ils s'engagent à ne jamais, sur les réseaux sociaux, publier des informations, commentaires, discussions concernant les personnes vues et les situations vécues en stage. Ils s'engagent également à obtenir le consentement libre et éclairé, de manière conforme aux normes en vigueur, de la part des personnes concernées avant d'utiliser des informations, des photos ou des enregistrements (audios ou vidéos) qui les impliquent.

- Respect de la dignité, de la réputation et de la vie privée des personnes :

Les étudiantes et les étudiants doivent adopter une attitude respectueuse à l'égard des personnes (personnel enseignant et de stages, collègues d'étude, etc.) et des instances (Département de droit, milieux de stage, etc.) impliquées dans leur cheminement académique. Ils s'engagent à s'exprimer sur les médias sociaux dans le respect des droits fondamentaux des personnes en évitant notamment de tenir ou diffuser des propos haineux ou irrespectueux, entre autres dans le cadre d'un travail personnel ou d'un document destiné à une diffusion interne ou externe, qui portent atteinte à la réputation des personnes ou des groupes de personnes ou qui font la promotion des motifs de discrimination interdits en vertu de la Charte canadienne ou québécoise des droits et libertés de la personne.

- Respect des valeurs fondamentales de l'UQO :

Les étudiantes et les étudiants doivent utiliser les médias sociaux dans le respect des [valeurs fondamentales de l'UQO](#).

Les étudiantes et les étudiants qui ne se conforment pas au cadre réglementaire de l'UQO pourraient être sanctionné.es par les instances appropriées, conformément aux procédures prévues aux règlements, politiques et codes en vigueur.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la [Politique concernant l'utilisation éthique des Médias sociaux](#) du Département de droit.

Annexe 1 : Le baccalauréat en droit

Le cheminement régulier :

Trimestre 1 - Automne I (18 crédits)	Trimestre 2 - Hiver I (15 crédits)	
DRT1303 Introduction au droit et à la recherche juridique DRT1323 Droit constitutionnel DRT1333 Droit des personnes physiques et de la famille DRT1343 Théorie générale du droit des obligations DRT1002 Méthodologie juridique DRT1393 Droit des biens	DRT1353 Droit de la responsabilité civile (DRT1343) ECR1001 Rédaction et communication juridiques I DRT1363 Droit judiciaire DRT1373 Droit pénal DRT1383 Droits et libertés fondamentaux (DRT1323) DRT1453 Droit du travail : encadrement du lien d'emploi	
Trimestre 3 - Automne II (18 crédits)	Trimestre 4 - Hiver II (15 crédits)	Trimestre 5 - Été I (0 à 3 crédits)
 <i>Pour s'inscrire aux cours obligatoires des trimestres 3 et 4, vous devez avoir réussi un minimum de 15 crédits du programme</i> DRT1423 Droit administratif DRT1503 Préparation à la pratique professionnelle (DRT1303) DRT1443 Exécution et extinction des obligations (DRT1353) DRT1463 Prévention et règlement des différends DRT1493 Droit international public	DRT1473 Preuve civile (DRT1363) DRT1483 Droit de l'entreprise DRT1403 Pratiques de gestion pour les juristes ECR1021 Rédaction et communication juridiques II (ECR1001) Choisir 6 crédits parmi les cours du Bloc Cours optionnels (droit civil ou thématiques en droit).	Vous pouvez choisir un cours des blocs : • Bloc Approche pratique ou clinique • Bloc Enrichissement En vous inscrivant à un cours d'été, vous aurez un cours de moins à faire lors d'un des trimestres suivants.

DRT1012 Méthodes universitaires et spécificité du juridique (DRT1002)		
Trimestre 6 - Automne III (18 crédits) ¹	Trimestre 7 - Hiver III (15 crédits)	
 <i>Pour s'inscrire aux cours obligatoires des trimestres 6 et 7, il faut avoir réussi un minimum de 30 crédits du programme.</i> DRT1403 Égalité, inégalité(s) et droit (DRT1503) DRT1523 Droit des sociétés par actions (DRT1483) DRT1533 Interprétation juridique réflexive DRT1543 Droit des rapports collectifs du travail (DRT1453) DRT1022 Activité d'intégration Choisir 3 crédits parmi les cours d'un des deux blocs : • Bloc Approche pratique ou clinique • Bloc Enrichissement.	ECR1031 Rédaction et communication juridiques III (ECR1021) Choisir 15 crédits parmi les cours d'un des trois blocs : • Bloc Approche pratique ou clinique • Bloc Cours optionnels (droit civil ou thématiques en droit) • Bloc Enrichissement).	

¹ NB. L'étudiant.e qui souhaite participer au programme d'échanges du BCI ou aux concours de plaidoirie (internes ou externes) doit communiquer avec son module afin de connaître la séquence de cours à prendre.

NB. Certaines activités de stage pourraient exiger l'inscription aux activités DRT5003 Stage pratique en milieu juridique I à l'automne (trimestre 6) et DRT5023 Stage pratique en milieu juridique II à l'hiver (trimestre 7).

Les trois blocs :

Bloc 1 Approche pratique ou clinique	Bloc 2 Cours optionnels	Bloc 3 Enrichissement
<u>Choisir 3 à 6 crédits</u> parmi les cours suivants : DRT5003 Stage pratique en milieu juridique I DRT5023 Stage pratique en milieu juridique II (DRT5003) DRT5033 Résolution interdisciplinaire de problèmes (DRT1463) DRT5043 Concours interne de plaidoirie I DRT5053 Concours interne de plaidoirie II (DRT5043) DRT5063 Concours externe de plaidoirie I DRT5073 Concours externe de plaidoirie II (DRT5063)  <i>Pour s'inscrire aux cours de ce bloc, l'étudiant.e doit avoir réussi un minimum de 30 crédits du programme.</i>	<u>Choisir 15 à 18 crédits</u> parmi les <u>cours optionnels en droit civil ou thématiques en droit</u> : DROIT CIVIL DRT1553 Droit des sûretés et de la publicité des droits (DRT1443) DRT1563 Successions et donations DRT1573 Droits des assurances (DRT1353) DRT1583 Droit des contrats nommés (DRT1443) DRT1593 Régimes matrimoniaux (DRT1333) DRT1603 Droit de la consommation (DRT1443) THÉMATIQUES EN DROIT DRT1623 Droit international privé DRT1633 Droit fiscal DRT1643 Preuve et procédure pénale (DRT1373) DRT1653 Droit municipal (DRT1423) DRT1663 Droit et nouvelles technologies DRT1673 Droit des femmes DRT1683 Séminaire thématique en droit DRT1693 Accès au droit et à la justice (DRT1463)	<u>Choisir 3 crédits</u> parmi la banque de cours de premier cycle de l'UQO.

	DRT1703 Enjeux juridiques et communautés autochtones DRT1723 Introduction à la common law DRT1733 Droit de l'immigration et des réfugié.es  <i>Pour s'inscrire aux cours du bloc Cours optionnels (droit civil ou thématiques en droit), l'étudiant.e doit avoir réussi un minimum de 30 crédits du programme.</i>	
--	---	--